

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Marlène BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDELLOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : SAEM Vallée Sud Rénov' – Désignation des nouveaux représentants de Vallée Sud Habitat.

DÉLIBÉRATION

Objet : SAEM Vallée Sud Rénov' – Désignation des nouveaux représentants de Vallée Sud Habitat.

Le Conseil d'Administration,

Vu que l'OPH Vallée Sud Habitat a intégré la SAEM Vallée Sud Rénov' par délibération n°04/2022 de son Conseil d'Administration en date du 16 mars 2022, et détient ainsi 13.67% du capital de la SAEM Vallée Sud Rénov', soit 82 000 euros,

Considérant qu'à cet effet, l'OPH Vallée Sud Habitat est représenté par deux Administrateurs au sein du Conseil d'Administration et un Administrateur au sein des Assemblées Générales de la SAEM Vallée Sud Rénov',

Considérant que suite aux élections municipales et à l'installation du nouveau Conseil d'Administration de Vallée Sud Habitat, il convient de renouveler la représentation de Vallée Sud Habitat, en désignant :

- Deux représentants de Vallée Sud Habitat au sein du Conseil d'Administration de Vallée Sud Rénov',
- Un représentant de Vallée Sud Habitat pour siéger au sein des Assemblées Générales.

Entendu que les candidatures suivantes sont proposées pour remplir ces fonctions :

- Anthony REYNAUD en tant que membre du Conseil d'Administration,
- Sandrine DANDRE en tant que membre du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la désignation de

- 1/ Monsieur Anthony REYNAUD au titre de représentant de l'OPH Vallée Sud Habitat au sein du Conseil d'Administration,
- 2/ Madame Sandrine DANDRE au titre de représentant de l'OPH Vallée Sud Habitat au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Autorise les Administrateurs ainsi désignés à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de la SAEM Vallée Sud Rénov' (présidence, membres titulaires ou suppléants de la Commission d'Appel d'Offres...) dans le cadre de cette représentation.

Il est précisé :

- Que les Administrateurs désignés devront s'abstenir de toute participation en amont (préparation, avis), durant (vote, organisation) et après (ordonnancement, signature) à une délibération de l'office portant sur la SAEM pour éviter les conflits d'intérêts.
- De même, les représentant(e)s de l'Office à la SAEM devront s'abstenir de toute participation, à quelque titre que ce soit, aux délibérations de la SAEM susceptibles de concerner l'OPH.

Autorise les représentants ainsi désignés à percevoir, en rémunération de leurs activités, des indemnités autorisées et des jetons de présence conformément aux statuts de la SAEM Vallée Sud Rénov'.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT".

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale